

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 2 mai 2022, à compter de 18 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Diane Sirard, mairesse
Sébastien Lavoie, conseiller
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Michel Venne, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIENT ABSENTS

Messieurs :
Sylvain Leduc, conseiller
Richard Lévesque, conseiller
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2022-05-106

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Demande d'utilisation du domaine public au 85, 13^e Rue
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2022-05-107

DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC AU 85, 13E RUE

La Mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande d'utilisation du domaine public et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et greffière-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande d'utilisation du domaine public ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande afin d'utiliser une partie du domaine public en zone RES-10 :

- La construction d'une terrasse de 240 pieds carrée dans la rue en face du commerce, en laissant 2 pieds de libre sur le trottoir pour la circulation.

CONSIDÉRANT que l'empiètement de la terrasse ne nuira pas à la circulation automobile dans la rue selon l'attestation de M. Yvon Beauchamps en date du 12 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'empiètement demandé est considéré comme mineure étant donné que la terrasse n'est pas permanente ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande d'utilisation du domaine public au 85, 13^e Rue, concernant la construction d'une terrasse en marge avant et avec empiètement dans la rue du 15 mai au 15 octobre du moment que la circulation sur le trottoir reste possible.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2022-05-108

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 2 mai 2022 soit levée 18 h 42.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse